

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 74. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Comme il est 19 h 05, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Brightwell (p. 10609).

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, mes électeurs méritent plus de respect que ça.

C'est avec plaisir que je prends la parole pour débattre de la motion présentée par mon collègue et ami de Perth—Wellington—Waterloo. Le sujet en est réellement les achats qui se font de l'autre côté de la frontière et les conséquences que cela entraîne surtout pour l'in-

dustrie alimentaire et plus particulièrement pour les agriculteurs et les producteurs de volailles du Canada.

Au fil des ans, j'ai appris qu'à chaque fois qu'on soulève une question de ce genre, il se produit ailleurs une réaction de force égale mais opposée. Il n'y a rien que nous fassions dans cette Chambre qui ne touche notre collectivité d'une façon ou d'une autre. Dans le cas présent, nous parlons des producteurs alimentaires de notre pays qui, bien souvent contre leur gré et sans nullement le rechercher, se retrouvent dressés contre les consommateurs qui, eux, veulent des aliments bon marché alors que le producteur désire rentrer dans ses frais et faire des bénéfices. C'est compréhensible.

Il y a une chose que je n'arrive pas à comprendre. Les consommateurs que nous sommes trouvent parfaitement normal de former des syndicats professionnels. Nous croyons que les employeurs ont le droit de se regrouper au sein d'associations et de protéger leurs entreprises. Les syndicats protègent les intérêts des travailleurs et obtiennent de meilleurs salaires et des conditions de travail plus agréables pour leurs membres tandis que l'employeur veut protéger son entreprise de façon à en tirer des bénéfices.

Et pourtant, lorsque les regroupements de consommateurs agissent en tant que groupe, ils s'élèvent contre les offices de commercialisation et la gestion de l'offre. Je n'ai jamais réussi à comprendre. Les consommateurs peuvent se regrouper pour se protéger et protéger leur gagne-pain, comme si cela n'avait aucune incidence sur le coût des biens—si les travailleurs de l'automobile obtiennent des augmentations salariales, le prix des véhicules n'augmente pas, n'est-ce pas? Ces travailleurs sont convaincus qu'ils méritent de meilleurs salaires. Toutefois, lorsque les fermiers se regroupent et créent des systèmes et des régimes de gestion de l'offre afin de rentrer dans leurs frais et peut-être même de réaliser un certain profit, les consommateurs s'offusquent et crient à l'injustice.

Je ne crois pas que ce soit injuste. Sans être toujours d'accord avec toutes les mesures du système de gestion de l'offre, je crois cependant que les agriculteurs ont le droit de former des organisations comme n'importe quel autre groupe.

Comme je l'ai déjà dit, dans ce dossier, les producteurs s'opposent malheureusement aux consommateurs. Cette opposition est flagrante si l'on songe au magasinage outre-frontière. Chacun est à la recherche du prix le plus bas et l'on n'hésite pas à acheter aux États-Unis où les produits laitiers sont subventionnés parfois jusqu'à 50 p. 100 de leur valeur et où le contribuable américain paie une partie des subventions accordées aux produits agricoles. Nous n'avons aucune objection à cette façon de faire et les Canadiens peuvent bien acheter ces produits outre-frontière, mais en agissant de la sorte, ils menacent